

1607h : Réduction du temps de travail pour la pénibilité

La liste des 11 métiers reconnus les plus pénibles par nos collectivités et qui vont bénéficier d'une réduction du temps de travail

→ La méthode

3 types de pénibilités prises en compte liées à :

- **l'environnement** (températures extrêmes, bruit, produits chimiques ou dangereux)
- **missions** (postures pénibles, manutention de charges lourdes, vibrations, travail répétitif)
- **l'organisation du travail** (nuit, équipes successives alternantes)

Auxquelles on mesure la **fréquence** (1 : exceptionnel, 2 : régulier, 3 quotidien) et **l'intensité** (1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort).

On multiplie pour chaque type de pénibilité, la fréquence et l'intensité. Max : 27 points (9 points max par type de pénibilité).

Ensuite on redistribue ce temps non travaillé, en heures, ½ journées ou journées pénibilité, selon les OATT.

→ Les résultats

Les 11 métiers les plus pénibles (supérieur ou égal à 11 points)

- ✓ 2h15 de réduction de temps de travail par semaine

24 points : Aide-soignant de nuit (12 agents), Agent d'hébergement de nuit (13 agents)

- ✓ 1h/ semaine de réduction de temps de travail

18 pnts : égoutier (12 agents), aide-soignant (EHPAD et SSIAD), agent d'hébergement en EHPAD (178 agents)

- ✓ 30 min /semaine de réduction de temps de travail

17 points : Agent polyvalent en EHPAD et aide à domicile (190 agents) :

14 points Agent de restauration en EHPAD (41 agents) :

- ✓ 15 min / semaine de réduction de temps de travail

12 points : Auxiliaires de puériculture et assistant petite enfance, assistante maternelle (325 agents)

11 points : Fossoyeur

Autres métiers qui ont été classés mais qui ne donnent pas droit à une réduction du temps de travail

10 points : ASEM

9 points : AER, agent d'entretien grand nettoyage, agent de salubrité (DSPH), agent technique (DPE)

7 points : agent de propreté (DVPF)

6 points : agent de lingerie en EHPAD, élagueur

5 points : agent de voirie

→ **Pour la CFDT, c'est une première reconnaissance de la pénibilité mais il n'y a pas eu assez de métiers étudiés et la limite des 11 points est trop haute.**

Confédération Française Démocratique du Travail
8, place de Tourné - CS 93111 - 35031 RENNES Cedex

02 23 62 24 61 - cfdt@rennesmetropole.fr

 [@CfdtRennes](https://twitter.com/CfdtRennes)

 [/CfdtRennesMetropole/](https://www.facebook.com/CfdtRennesMetropole/)

www.cfdtrennes.com